

VOYAGES À L'ÉTRANGER

Principe

Partir en voyage avec votre voiture de leasing demande une certaine préparation. Vous devez d'abord vous assurer que votre véhicule est en bon état, mais vous devez également vous informer sur les règles concernant le code de la route des pays que vous traversez. Avec les conseils ci-dessous, vous pouvez partir en vacances sans aucun soucis avec votre voiture de leasing Westlease.

Conseils

- Vérifiez l'état général du véhicule (en particulier pneus, feux et freins)
- Vérifiez tous les niveaux de liquide (huile, lave-glace, AdBlue, etc ...)
- Emportez la clé de réserve de la voiture et conservez-la ailleurs que dans la voiture
- Emportez la carte d'assurance et vérifiez la validité (jusqu'à quand et dans quels pays)
- Reposez-vous suffisamment avant le grand départ, mais aussi en cours de route
- Prévoyez suffisamment de boissons et de nourriture pour la route
- Veillez à disposer d'un triangle de sécurité, d'un gilet de sécurité et d'une trousse de secours, qui sont obligatoires dans certains pays
- Prenez avec vous les contrats des assurances de voyage et de l'assistance (numéro d'appel enregistré dans votre téléphone portable)
- Vérifiez la car policy de votre voiture de société pour toute réglementation restrictive et pour les conditions d'utilisation à l'étranger
- Emportez de l'argent liquide pour la route, mais aussi une carte de crédit pour les dépenses imprévues

Informez-vous sur la législation

Code de la route

Renseignez-vous sur les règles de circulation en vigueur dans les pays que vous traversez. Des règles différentes s'appliquent souvent dans les pays voisins. La priorité de droite, par exemple, ne s'applique pas partout en Europe. Les limitations de vitesse ne sont certainement pas les mêmes partout et des applications telles que Waze et Coyote ne sont pas autorisées partout. Une zone bleue n'est pas toujours une zone bleue, les sièges pour enfants sont obligatoires dans de nombreux pays européens, etc.

Péage, vignettes et éco-labels

Dans plusieurs pays, vous devez payer un péage ou acheter une vignette pour circuler sur l'autoroute. De plus en plus de villes introduisent une éco-vignette ou une zone à basse émissions pour ceux qui veulent traverser le centre-ville en voiture. Renseignez-vous à

l'avance sur les conditions requises dans les pays et les villes que vous avez l'intention de visiter ou de traverser.

Pneus hiver - chaînes à neige

Si vous partez en vacances en montagne ou si vous voyagez simplement pendant les mois d'hiver, vous devez vérifier si votre voiture doit être équipée de pneus hiver ou de chaînes à neige. Dans de nombreux pays ou zones montagneuses, elles sont obligatoires pendant les mois d'hiver ou en cas de conditions climatiques hivernales. Si vous devez franchir des cols de montagne, il est préférable de savoir où vous pouvez vérifier la situation actuelle. Ces cols peuvent être fermés en cas de conditions climatiques hivernales sévères et la situation dans les montagnes peut parfois changer rapidement.

Vous pouvez trouver de nombreuses informations sur les règles en vigueur sur les routes européennes via le lien suivant : [Info routière Europe \(vab.be\)](http://vab.be)

Voyages en dehors de l'espace Schengen

Si vous souhaitez voyager dans un pays situé en dehors de l'espace Schengen avec votre véhicule de leasing, vous aurez souvent besoin d'une autorisation de la société de leasing. La procédure pour traiter correctement une telle autorisation est aujourd'hui simplifiée grâce à la Renta Drive App.

Renta Drive app

Après vous être inscrit sur www.rentadrive.org vous pouvez remplir un formulaire qui vous demande votre nom, adresse, plaque d'immatriculation, la durée de votre voyage et le(s) pays pour le(s)quel(s) vous voulez l'autorisation. Ce formulaire est ensuite transmis numériquement à la société de leasing, qui est légalement propriétaire du véhicule. Ils vérifient la plaque d'immatriculation et le numéro de châssis et demandent au demandeur de les corriger si nécessaire. Le document est ensuite signé numériquement par la société de leasing, qui confirme qu'elle est bien le propriétaire du véhicule. Cette signature est ensuite légalisée par la Chambre de commerce, mais seulement après le paiement d'un forfait de € 90.

Ensuite, la demande est inscrite dans la demande de légalisation, une collaboration entre la Chambre de commerce et le ministère fédéral des affaires étrangères, entre autres. Après la légalisation, le DRIVE CERTIFICATE unique est envoyé numériquement à la personne qui a introduit la demande et le conducteur peut alors le présenter lors des contrôles aux frontières.

Plus d'informations sur www.rentadrive.org, +32 (0)2 669 69 75, contact@rentadrive.be.

J&T Autolease s'efforce d'assurer l'exactitude, l'actualité et l'exhaustivité des informations contenues dans ce document, et se réserve donc le droit de modifier le contenu ou la présentation de ce document à tout moment et sans préavis.